



Commune d'ALZING

Alzing, le 29 octobre 2021

**PROCES-VERBAL DEFINITIF D'ABANDON  
DES IMMEUBLES ET TERRAIN**

**sis au 1et 2, rue de la Fontaine à Alzing**

Nous, soussigné, Jean Marie EGLER, maire de la commune d'Alzing, le 29 octobre 2021

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2243-1 à L. 2243-4
- **Vu** la délibération n°01 du conseil municipal de la commune d'Alzing du 04 décembre 2020 autorisant le maire à engager une procédure de déclaration des parcelles cadastré n°13, 16 et 17 section 1 en état d'abandon manifeste,
- **Vu** le procès-verbal provisoire en date du 11/01/2021, notifié le 11/01/2021, à KRIER Chantal par lettre recommandée avec AR
- **Vu** le certificat en date du 08/02/2021, attestant de la publication du procès-verbal précité dans les journaux suivants : Le Républicain Lorrain et La Moselle Agricole
- **Vu** le certificat d'affichage de ce procès-verbal, du 29/01/2021 au 29/04/2021, en mairie de d'Alzing et à proximité des immeubles et garages concernés ;

**Considérant** qu'aucune suite n'a été donnée pour remédier à l'état d'abandon de ses biens situés au 1et 2 rue de la Fontaine et cadastrés n° 13 ; 16 et 17 section 1 qu'il n'a pas été mis fin à l'état d'abandon ;  
**Considérant** que le bien litigieux appartenant à Madame KRIER Chantal n'est manifestement toujours pas entretenu et de surcroît n'a pas d'occupant à titre habituel.  
**Considérant** que le délai de trois mois prévu à l'article L. 2243-3 du Code général des collectivités territoriales et prolongé de 3 mois est expiré ;  
**Considérant** que les formalités relatives à la constatation provisoire de l'état d'abandon manifeste ont été accomplies,

**CONSTATONS** à titre définitif l'état d'abandon manifeste du bien situé au 1et 2 rue de la Fontaine à Alzing, figurant au cadastre aux parcelles n° 13, 16 et 17 section 1

De quoi nous avons dressé le présent procès-verbal définitif qui a été clos le 29 octobre 2021, à 16 heures, heure légale, et qui restera en mairie à la disposition du public après sa notification aux intéressés, et avons signé.

Fait à Alzing, le 29 octobre 2021

Le maire,

